

## Un site... et des taxes pour sortir du glyphosate.



Un site... et des taxes pour sortir du glyphosate.

Le gouvernement a mis en ligne fin novembre le site [www.glyphosate.gouv.fr](http://www.glyphosate.gouv.fr), destiné à indiquer les bonnes pratiques aux agriculteurs, pour arrêter d'utiliser du glyphosate, un herbicide classé en 2015 « cancérogène probable » par l'Organisation mondiale de la santé. Le site internet doit donner de la visibilité aux agriculteurs abandonnant cet herbicide controversé et accompagner les autres pratiques.

Aux côtés de ces deux compteurs, actualisés en temps réel, une carte de France permet de voir le nombre de parcelles, par département, déclarées sans glyphosate, principale substance de l'herbicide Roundup de Monsanto. Parallèlement à ce volet engagement, le site proposera à partir du premier semestre 2019 un volet accompagnement, en lien avec la « banque de ressources techniques » qui doit voir le jour d'ici la fin de l'année. L'exécutif espère créer une "dynamique de progrès" autour de ces initiatives individuelles pour aboutir à l'arrêt de l'utilisation du glyphosate dans les trois ans,

Au 1er janvier 2019, la redevance pour pollution diffuse des phytosanitaires sera relevée de 50 %, soit un euro de plus par kilo, pour le glyphosate. Cette taxe à destination du financement du développement de l'agriculture biologique devrait atteindre 50M€